

Février 2015



# Avortements caprins/ovins - La Fièvre Q

## FIEVRE Q - LA MALADIE

### LA BACTERIE

Elle est causée par une très petite bactérie : **Coxiella burnetii**.

Elle est **très résistante dans le milieu** extérieur (> 6 mois) sous forme de spores, notamment dans des poussières et par temps sec.

Elle résiste également aux agents physiques et chimiques. Il semble qu'il y ait une réduction de la charge bactérienne liée au stockage et au compostage du fumier.

### LES SYMPTÔMES

Il n'y a parfois aucun symptôme. Mais on peut observer :

- ◆ Des **avortements** plutôt en fin de gestation mais possible à tous stades de la gestation.
- ◆ Des **naissances de chevreaux/agneaux chétifs ou prématurés**
- ◆ Des symptômes plus rares : pneumonies, arthrites, conjonctivites, infertilité
- ◆ Des infectés **sans symptômes** (majorité)

### Comment mes brebis/chèvres peuvent se contaminer ?

De nombreuses espèces sont porteuses de la bactérie (mammifères, oiseaux, ...) mais en Europe, les ruminants d'élevage sont les plus touchés.

Le plus souvent les animaux sont infectés **sans présenter de symptômes**, mais peuvent malgré tout excréter la bactérie et donc la transmettre.

La bactérie est excrétée dans le milieu extérieur essentiellement dans les **secrétions vaginales et les fèces**, principalement par les animaux malades.

La contamination se fait essentiellement par **la voie aérienne**, par inhalation de particules (aérosols) contenant des Coxielles (produits d'avortements, excréments, poussières, etc.)

### Fièvre Q zoonose, danger pour la santé humaine

La bactérie est transmissible à l'homme : le plus souvent totalement inapparente ou bénigne (semblable à une grippe) elle peut parfois être grave (atteinte cardiaque, risque d'avortement chez la femme enceinte).

Des mesures de protection de l'homme sont recommandées dans les élevages atteints :

- ◆ limiter les visites de personnes extérieures (autres éleveurs, intervenants sanitaires ou techniciens, famille proche, enfants)
- ◆ éviter l'épandage du fumier par temps venteux

#### Recommandations pour les éleveurs

- ◆ Manipuler avec précaution les produits d'avortements et les effluents (fumier)
- ◆ Renforcer les mesures d'hygiène des intervenants (lavage des mains, changement des vêtements et de chaussures)
- ◆ Le cas échéant, en cas de facteurs aggravants connus, le port du masque et de gants peut être recommandé lors de contact direct avec les animaux au moment des mise-bas ou lors de manipulation des déjections.

**N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail au service Santé Sécurité au Travail de la MSA de l'Aude au 04 68 55 11 66 pour tout conseil de prévention / surveillance de votre santé**

# MA CHEVRE/BREBIS AVORTEE EST SEROPOSITIVE EN FIEVRE Q

## Comment confirmer la suspicion d'infection par la Fièvre Q ?

Une sérologie sur une femelle avortée ne suffit pas à imputer la série d'avortement à l'agent pathogène recherché !

### DEMARCHE DIAGNOSTIQUE lors d'avortements répétés

Avortements rapprochés :

3 avortements en 7 jours ou moins

Avortements espacés (sur une période de mises bas de 3 mois) :

< 250 chèvres : à partir de 4% d'avortements

> 250 chèvres : à partir du 10<sup>ème</sup> avortement

**Diagnostic direct par PCR quantitative** sur 2 à 6 écouvillons cervicaux sur chèvres/brebis ayant avorté depuis moins de 8 jours

**Diagnostic sérologique sur 10 chèvres** ayant avorté ou ayant eu des chevreaux morts-nés, si possible depuis plus de 15 jours

### Élevage caprin « cliniquement atteint »

- 2 résultats d'analyses PCR POSITIVES

PCR > 10<sup>4</sup> bactéries par écouvillon

### OU

- 1 résultat PCR POSITIF (> 10<sup>4</sup> bact par écouvillon)

ET au moins 50% (soit 5/10) chèvres séropositives parmi l'échantillon des 10 prélevées

Si une seule PCR positive et moins de 50% de chèvres/brebis séropositives, **il est impossible de conclure à l'infection du troupeau** par la fièvre Q et il est nécessaire de réaliser des PCR sur tout nouvel avortement survenant dans les 3 mois suivants.



Prélèvement de liquide stomacal sur un avorton.

Source : S. Blain SNGTV

**Privilégiez la PCR quantitative seul diagnostic de certitude !**

Ce test est plus coûteux et le prélèvement doit être réalisé le plus tôt possible après l'avortement (maximum 1 semaine).

L'analyse peut se faire sur différents supports :

- écouvillon cervical
- placenta (houppes placentaires lésées)
- avorton (liquide stomacal).

## Mesures de maîtrise en cas de circulation avérée

### Mesures sanitaires Indispensables

- ◆ **Destruction rapide** des avortons, placentas et chevreaux morts
- ◆ **Bonnes pratiques d'hygiène** lors des mises bas
- ◆ **Stockage du fumier** pendant au moins 6 mois (éventuellement bâché ou composté)

### Mesures sanitaires Importantes

- ◆ **Isolement** des chèvres avortées dans une case spécifique
- ◆ **Désinfection** de la chèvrerie après curage

### Mesures médicales : la vaccination

**Quel vaccin** : Coxevax® (vaccin de phase 1).

**Qui** : les animaux non infectés (chevrettes/angelles de renouvellement). Le vaccin ne protège que les animaux indemnes (non infectés avant vaccination).

**Quand** : **possible et recommandé à partir de l'âge de 3 mois** et dans tous les cas avant la mise à la reproduction (rappel annuel possible avant chaque mise à la reproduction)  
Ce protocole est à maintenir dans le troupeau pendant 3 à 5 ans.

## Contexte réglementaire

La fièvre Q est une maladie professionnelle pour l'Homme mais n'est à ce jour ni une Maladie Réputée Contagieuse ni une Maladie à Déclaration Obligatoire chez les animaux. Elle ne fait pas partie des dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nde</sup> catégorie pour les espèces animales (arrêté du 29/07/2013).

L'arrêté du 27/12/2011 a abrogé l'interdiction qui était faite aux troupeaux ayant eu des signes cliniques de fièvre Q dans l'année de vendre du lait cru.

**ACTUELLEMENT** : *il s'agit d'adopter une démarche incitative et volontaire pour la surveillance de la fièvre Q, en concertation avec les vétérinaires, les GDS, les laboratoires d'analyses (la DDCSPP pourrait être amenée à faire des investigations en élevage, uniquement lors de cas humains groupés)*



Source : GDMA 36

**Votre GDS vous accompagne : conseil et aides financières, en collaboration avec votre vétérinaire, pour un diagnostic de certitude et un programme d'assainissement**